



MARDI 22 avril 2025

**Châteaux de MONTMURAN aux Iffs
et de BEAUMANOIR à Evran**



Départ de l'autocar , place de la République: **12h 45**

14 h : château de Montmuran (XII^e, XV^e, XVII^e siècles)

Le château de Montmuran a été édifié par la famille de Tinténiac au XII^e siècle et transformé en une imposante forteresse gardée par un châtelet au XIV^e. Il a longtemps appartenu à la puissante famille des Laval (Vitré) ; Du Guesclin y a été armé chevalier et, par son mariage avec Jeanne de Laval, il en a été propriétaire quelques années, son souvenir y est rappelé. Par les Laval, la demeure passe aux mains de l'amiral de Coligny et de sa famille... Après de nombreuses vicissitudes il est acheté, à la fin du XIX^e par la famille de La Villéon qui le possède toujours.

Visite guidée par Mme de La Villéon : nous verrons le système défensif, la salle des gardes et la chapelle dans laquelle un vitrail du XIX^e retrace la vie du connétable Du Guesclin

Vers 15h15, si nous sommes dans les temps, nous ferons une brève halte à la très belle **église des Iffs**, connue pour son architecture et sa collection de verrières du XVI^e siècle, dont certaines sont attribuées à Michel Bayonne, peintre verrier rennais.

A 16 h30, nous serons devant le **château de Beaumanoir** à Évran, édifié en 1628 en bordure de la vallée de la Rance.



Entrée Renaissance



cour d'honneur et logis

Construit près d'un ancien château féodal, Beaumanoir est un édifice remarquable de style Louis XIII tout en symétrie, longtemps propriété de parlementaires bretons, les de Langle-Beaumanoir. M. Constantin, maître des lieux, nous présentera son histoire et ses particularités.

Retour en direction de Fougères vers 18 h pour une arrivée vers 19 h30

Frais de participation (autocar : 761€ et visites guidées) :

Adhérents : 27 €

Autres personnes : **32 €**

INSCRIPTION et RÈGLEMENT par chèque à l'ordre de *Art et Histoire* à retourner pour **mardi 15 avril:**

Art et Histoire
J-P. Gallais
28, Le Haut-Fonteny
35133 Le CHÂTELLIER

NB : - Les inscriptions uniquement verbales ne sont pas prises en compte.

M. Mme...

Participera-participeront à la sortie du Mardi 22 avril et règle(nt) la somme de...

